



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20260327-1184211-DE  
Reçu en préfecture le 08/04/2026  
Publié le : 08/04/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 33**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

**Ont donné procuration : 2**

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

**Absents non représentés : 0**

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-26-03-27-60

**Objet :** Commission d'Appels d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Approbation des règlements intérieurs

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

*Délibération n° DEL-26-03-27-60*

*Objet : Commission d'Appels d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Approbation des règlements intérieurs*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.1411-6, L.1414-1 à L.1414-4, L.1410-3, et D. 1411-3,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.1121-1 à L.1121-3,

VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

VU sa délibération n° DEL-26-03-27-57 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP),

VU sa délibération n° DEL-26-03-27-58 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

VU sa délibération n° DEL-26-03-27-59 en date du 27 mars 2026 relative à la création et désignation des membres de la Commission Ad'hoc,

VU le projet de règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, annexé à la présente délibération,

VU le projet de règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par la Commission d'Appel d'offres (CAO) de la Commune,

CONSIDÉRANT que pour les contrats de concession au nombre desquels figurent les contrats de délégation de service public, c'est-à-dire les contrats qui permettent à une personne publique de confier à une autre personne publique ou privée la gestion de travaux ou d'un service pour une durée limitée, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Commune analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre,

Délibération n° DEL-26-03-27-60

Objet : Commission d'Appels d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Approbation des règlements intérieurs

---

CONSIDÉRANT que ces Commissions sont garantes des principes fondamentaux de la commande publique, qui sont la liberté d'accès, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures,

CONSIDÉRANT que ces Commissions sont composées de membres élus en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et que, outre les règles de composition, de quorum ou de compétences, aucune disposition légale ou réglementaire, même au sein du Code de la Commande Publique, ne régit leur fonctionnement,

CONSIDÉRANT que dès lors, dans le silence des textes et afin de garantir le bon fonctionnement de ces deux Commissions, il convient d'établir leurs règlements intérieurs,

CONSIDÉRANT que les projets de règlements intérieurs de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public de la Commune, annexés à la présente délibération, sont établis dans le respect de la réglementation en vigueur,

CONSIDÉRANT que les principales règles énoncées en leur sein concernent les compétences, la composition et leur fonctionnement. Les modalités d'entrée en vigueur et de modifications des règlements intérieurs y sont également prévues,

CONSIDÉRANT que ces règlements seront adaptés, le cas échéant et en tant que de besoin, par une nouvelle délibération du Conseil municipal à toutes les évolutions réglementaires relatives au Code de la Commande Publique, au Code Général des Collectivités Territoriales et aux textes y afférent,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).**

APPROUVE le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Vélizy-Villacoublay, annexé à la présente délibération.


APPROUVE le règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public de la Commune de Vélizy-Villacoublay, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.


Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



  
Johanne Ledanseur  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



  
Pascal Thévenot  
Maire